

L'inquiétude autour des lignes à haute tension

Marc Payet.

Un rapport sur l'impact des rayonnements électromagnétiques affirme que l'on trouve davantage de maladies graves chez les personnes vivant près des lignes à haute tension. Le secrétaire d'Etat à l'Ecologie reconnaît l'existence de risques.

LIGNES à haute tension, attention danger. Le panneau posé sur les pylônes n'a jamais paru aussi juste. **Des risques pour la santé sont maintenant avérés**



CHAMPLAN (ESSONNE)

L'enquête menée en janvier et février par les chercheurs du Centre de recherche et d'information indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques (Criirem), dont nous avons obtenu les conclusions partielles, affirme que l'on trouve davantage de maladies graves (dont des cancers) et des gênes dans la vie courante (irritabilité, maux de tête, insomnie) chez les personnes habitant tout près de ces lignes.

Une réglementation peu respectée

En 2001, d'autres études avaient déjà classé « potentiellement cancérigènes » les rayonnements électromagnétiques émis par les lignes à haute tension, lorsque l'on est à moins de 300 m de distance.

Mais, par la suite, d'autres travaux, souvent financés par EDF, étaient arrivés à des conclusions plus rassurantes. Qui croire, dans ce contexte passionnel ?

Une chose est sûre : en l'état actuel des connaissances sur ce sujet très sensible, et malgré une campagne de lobbying menée dans le passé par la filière électrique, il paraît étonnant que l'on continue à construire des maisons neuves sous les lignes ou à quelques dizaines de mètres. Or, c'est le cas, comme le montrent nos différents témoignages de personnes inquiètes, dans l'ouest de la France et en Ile-de-France.

Pourtant, une réglementation existe, qui fixe à 80m la distance minimale par rapport à une ligne à haute tension.

Mais cette réglementation n'est pas toujours appliquée par les préfets. Une situation qui ne convient pas à la secrétaire d'Etat à l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet.

Elle déplore que « l'interdiction générale de construire sous les lignes ne soit pas appliquée » et nous révèle qu'elle demande à son ministre de tutelle, Jean-Louis Borloo, d'envoyer une circulaire aux préfets pour les inciter à appliquer la réglementation sur ce point.

[Next-up organisation document associé :](#)

